

**NUCLÉAIRE.** L'État ne reviendra pas sur le périmètre de gestion de crise autour du site de Braud-et-Saint-Louis en dépit de la demande de la commission locale d'information (Clin) pour son élargissement à 80 kilomètres.

## Centrale nucléaire : le plan gestion de crise est maintenu à 10 km

✓ **Renaud SOLACROUP**  
(Haute Gironde)

Même si les débats ont été de haute volée, le nouveau plan particulier d'intervention (PPI) autour de la centrale nucléaire de Braud-Saint-Louis ne sera pas étendu de 10 à 80 kilomètres en cas d'accident dans l'enceinte de la centrale. Et ce, malgré la tenue de deux consultations publiques dans les dix-neuf communes concernées, dont sept en Médoc\*, de l'engagement de la Clin, de la détermination d'organisations non gouvernementales (Greenpeace en tête), et de motions prises par la municipalité de Bordeaux, sa métropole, et le Département pour faire bouger les lignes.

« Nous avons sondé un maximum », a simplement déclaré Simon Bertoux à la Clin du Blayais du 13 octobre dernier. Le directeur de cabinet du préfet d'Aquitaine et de la Gironde, Pierre Dartout, a réaffirmé ainsi l'impossibilité pour l'État d'acter l'entrée de nouvelles communes dans le PPI. Ce qui n'empêchera pas les pouvoirs publics de l'élargir automatiquement si une catastrophe nucléaire arrivait. Ne serait-ce que pour informer les citoyens des mesures à prendre.

« La révision d'un PPI n'est pas exclusive. Le scénario d'un accident oblige le préfet à prendre des mesures pour une distance supérieure aux dix kilomètres. Actuellement, les mesures préconisées dans le plan national en cours d'écriture vont bien au-delà des dix kilomètres », a assuré Bertrand



La centrale du Blayais.

PHOTO DR

Frémaux, l'adjoint au chef de la division de Bordeaux de l'ASN (autorité de sûreté nucléaire). D'où l'incompréhension pour certains membres de la Clin devant un PPI aux dimensions figées.

### Prochain exercice de crise en 2016

« Il y a une contestation de périmètre, n'a pas démenti Alain Renard, le président de la Clin et conseiller départemental PS du canton Nord-Gironde. On ne pourra pas dire qu'au-delà de 10 kilomètres, il n'y a rien à voir, il n'y a rien à faire, c'est comme ça. »

Mais pour l'heure, la simple distribution de pastilles d'iode à prendre pour protéger sa thyroïde (en cas d'accident nucléaire impliquant des radiations) reste limitée aux 24 378 personnes directement concernées par le PPI. Cela sera toujours le cas en février-mars 2016 pour la prochaine campagne de diffusion.

« La position des 80 kilomètres a été entérinée par les instances européennes ainsi que par des pays comme l'Allemagne. J'aurai préféré que soit inscrite dans ce nouveau PPI une zone de 30 à 40 kilomètres pour gérer l'auto-évacuation. Un événement de ce type ne s'arrêtera pas à 10 kilomètres, c'est important

que les autorités le prévoient. Il y a encore du chemin à faire. Nous serons toujours là pour le rappeler », a affirmé le Cubzaguais Florion Guillaud, membre de la Clin et trésorier de l'Ancli (Association nationale des comités et commissions locales d'information).

Même déception chez Patrick Maupin (réfèrent climat-énergie Greenpeace Bordeaux), en dépit d'une pétition signée par 960 personnes et remise à Simon Bertoux entre les deux consultations publiques. « Ce ne sont pas des élucubrations de Greenpeace qui s'appuie sur les avis de l'IRSN (institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) et de l'ASN », a relayé Patrick Maupin.

Si l'État est donc resté ferme sur la distance à inscrire dans ce PPI révisé – que Pierre Dartout devrait signer dans les prochains mois – la préfecture a reconnu la nécessité « d'informer au-delà du rayon de 10 kilomètres ». La demande de la Clin d'intégrer le poste de commandement opérationnel (PCO) a également été retenue. Celui-ci sera mis en pratique durant le prochain exercice de sécurité nucléaire en novembre 2016.

\* Les communes médocaines concernées par le PPI : Cissac-Médoc, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Julien Beychevelle, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Vertheuil.